

Conseil communal de Vully-les-Lacs

Séance du 22.09.2026

Préavis municipal no 2026/14

Création d'un cabinet de pédiatrie dans l'ancienne école de Vallamand-Dessus – demande de crédit d'investissement de CHF 720'000.-

Rapport de la commission ad hoc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission ad hoc chargée de l'étude du préavis 2026/14 «**Création d'un cabinet de pédiatrie dans l'ancienne école de Vallamand-Dessus – demande de crédit d'investissement de CHF 720'000.-**» s'est réunie, les 26 août et 14 septembre 2026.

Tous les documents nécessaires à la bonne compréhension du projet ont été livrés par Monsieur Julien Bessard, Municipal en charge du dossier lors de notre séance du 26 août.

Les documents suivants ont été mis à disposition de la commission :

- Préavis municipal 2026 / 14
- Les plans de deux variantes
- Les devis estimatifs

La commission tient à rendre la Municipalité attentive aux investissements futurs. Et espère que ce projet ne mettra pas en péril d'autres projets de plus grande importance pour la communauté. Nous remarquons aussi la bonne volonté de la commune en mettant à disposition un cabinet clé en mains et non un local commercial vierge. La relation de confiance instaurée entre la Municipalité et les doctresses nous réjouit mais nous tenons à rappeler à la Municipalité le risque inhérent à la location d'un cabinet médical équipé.

La rénovation du bâtiment est à notre avis bien pensée, mais amènera sûrement dans les prochaines années une modification de l'ordre des priorités de rénovation des bâtiments communaux.

La rénovation du cabinet est faite dans les règles de l'art, car elle s'appuie sur le règlement cantonal sur les structures sanitaires et est adaptée aux besoins des doctoresses intéressées.

L'utilisation d'un bâtiment communal de manière optimale tel qu'un cabinet de pédiatrie nous paraît être une remarquable utilisation et nous félicitons la Municipalité pour son initiative.

L'arrivée de deux pédiatres contribuera à l'attractivité de notre commune et pourra amener de potentielles retombées économiques pour nos commerces locaux.

Le prix de location pour un cabinet médical nous paraît adapté et correspond au marché ainsi qu'à la réalité économique que vivent les pédiatres. Nous sommes heureux de voir que ce prix de location nous permettra même un modeste rendement. Nous en félicitons la Municipalité.

Au vu des documents présentés, et après bonne réflexion, les membres de la commission ad hoc recommandent à l'unanimité de soutenir le projet nommé en titre.

3. Conclusion

Au regard de ce qui précède, la commission ad hoc soutient le projet qui lui a été présenté et propose au Conseil communal:

1. d'approuver la création d'un cabinet de pédiatrie dans l'ancienne école de Vallamand-Dessus ;
2. d'accorder à la Municipalité le crédit d'investissement de 720'000 CHF afin de réaliser les travaux du projet de cabinet ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par les liquidités disponibles ou, au besoin, par voie d'emprunt aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la finalisation de ce projet.

Au nom de la commission :

Fabienne Vessaz
(Rapporteuse)

Christine Rüfenacht

Christophe Tombez

Salavaux, le 14 septembre 2026